

RELEVE DE DECISIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2021

Convocation du 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans, se sont réunis à Giat, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président le vingt mai deux mille vingt et un.

Nombre de membres : Afférents au Comité : 52 Pour : 49

En exercice : 52 Contre : 0

Qui ont pris part à la délibération : 49 Abstention : 0

Etaient présents: Mesdames et Messieurs ACHARD Marie-Claire, CHAUCOT Gérard, SOUCHAL Pascale, FRUCHART Jean-Luc, LEROY Anthony, LABONNE Jean-Jacques, CAILLOUX Luc, COSTE Christiane, DUBUISSON Sylvain,, BARRIER Martine, POUGHEON Jacky, ROMANEIX Alain, GAULON Pascal, SENEGAS-ROUVIERE Didier, FAURE Philippe, FRAISSE Cédric, SOUCHAL Boris, DEMENEIX Elisabeth, COLLANGE Claude, SABY Frédéric, BOIS MAILHOT Mireille, TUREK Jean-Pierre, COURTET Grégory, BOUEIX Florence, BOURDUGE Claude, LONGCHAMBON Vladimir, CHASSAING Pascal, LASSALAS Jean-Jacques, DONNET Anne-Michèle, BLOSSE Monique, ROUGHEOL Cédric, MONTPEYROUX Nicolas, SOUCHAL Max, DONNAT Nicolas, TEISSANDIER Eliane (suppléante), ONDET Dominique, MANUBY Audrey, BESANCON Gilles, BONY Yannick, THOMAS Bernard, LE CHAPELAIN Jean-Luc et GARCIA Josias.

Absents: Madame et Messieurs AMADON Georges, VIALETTE GIRAUD Janette et MILORD Franck.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIZET Jean-François à Monsieur CHAUCOT Gérard, Madame MONGINOU Naima à CAILLOUX Luc, Madame IMBAUD Françoise à Monsieur SABY Frédéric, Madame LOISEAU Catherine à Monsieur TUREK Jean-Pierre, Monsieur SAINT GERAND Jacques Philippe à Monsieur ROUGHEOL Cédric, Monsieur CARRIAS Charles à Monsieur CHASSAING Pascal et Monsieur LLINARES Bruno à Monsieur SOUCHAL Boris.

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire Monsieur SENEGAS-ROUVIERE Didier.

2021-04-01: FRANCES SERVICES - CONSEILLER NUMERIQUE

Dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du plan de relance, l'Etat a lancé le dispositif « Conseiller numérique France Services » qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Compte tenu de l'engagement et des actions menées par la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans pour l'inclusion numérique, dans le cadre de France Services, la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans s'est positionnée pour bénéficier de ce soutien financier et approfondir le développement des actions et accompagnements dans ce domaine sur ce territoire.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 euros maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste de Conseiller numérique France Services afin de financer l'emploi d'un conseiller, rémunéré a minima à hauteur du SMIC.

La candidature de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a été retenue. Simon TRAPON, référent numérique de France Services a été proposé comme candidat au poste de conseiller

numérique.

Le conseiller numérique bénéficie d'une formation puis accompagne les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les Françaises et les Français dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc. ;
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maitriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc. ;
- Rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est mandatée par l'Etat pour apporter son appui au dispositif piloté par l'ANCT. A ce titre, la CDC opère plusieurs actions dont le versement de subventions aux structures accueillantes au nom et pour le compte de l'Etat. La subvention s'élève à un montant forfaitaire de 50 000 euros maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste.

Il est nécessaire aujourd'hui pour continuer la démarche de délibérer pour autoriser le Président à conventionner avec la caisse des dépôts et ANCT pour bénéficier de financement.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Président et,

SAUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-02: FINANCES - ENCAISSEMENT REOM

Monsieur le Président rappelle que la compétence collecte et gestion des déchets est exercée sur le territoire de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans par deux syndicats mixtes fermés, le SMCTOM Haute Dordogne et le SICTOM Pontaumur Pontgibaud. La Communauté de communes est membre de ces syndicats par le mécanisme de représentation substitution. Les deux syndicats ont institué une REOM qui est perçue par la Communauté de communes en lieu et place des syndicats.

En 2017, à la fusion, la Communauté de communes chavanon Combrailles et Volcans a passé des conventions pour la mise en œuvre de la REOM avec les syndicats prévoyant notamment que la CCV encaisse auprès des usagers la REOM pour la reverser aux syndicats.

Ce dispositif prévu par la loi est lié à la fusion des EPCI. Il est valable pendant 5 ans à compter de la fusion. Ainsi à compter de 2022, deux options peuvent être mises en œuvre :

- Le dispositif est maintenu si la ccv délibère en ce sens avant le 31/12/2021,
- A défaut de délibération, la ccv cessera de percevoir la REOM qui sera alors perçue directement par les syndicats.

Cependant, l'article 218 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, loi de finances pour 2021 porte le délai de 5 à 7 ans pour parvenir à l'harmonisation de leur tarification en matière d'ordures ménagères. Ces nouvelles dispositions prolongent de deux années le dispositif transitoire.

Si la collectivité souhaite renoncer à la perception de la REOM (à la place des syndicats) il lui faut donc délibérer avant le 31 décembre 2021.

Monsieur le Président propose de mettre fin au 31/12/2021 au dispositif lui permettant de percevoir la REOM en lieu et place des syndicats et de dénoncer ainsi les conventions.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Son territoire en lieu et place des syndicats dès le 01/01/2022 et,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-03: NUMERIQUE - PROJET DE PYLONES A VOINGT

Monsieur le Président indique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de Voingt d'une demande de soutien concernant la demande d'installation d'un pylône de téléphonie mobile sur la commune de Voingt. Il précise que la commune souhaite adresser un courrier de demande d'installation avec le soutien des communes de Verneugheol, saint etienne des champs, condat en combraille, Giat et Puy Saint Gulmier. Ce projet permettrait ainsi de résorber la mauvaise couverture mobile de ces communes.

Considérant que la couverture mobile peut être grandement améliorer par la mise de ce pylône, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de soutenir la demande de la commune de Voingt afin de favoriser la couverture de téléphonie mobile sur le territoire de la communauté de communes.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Président et,

SAUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-04: FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR

La Trésorerie de Pontaumur a adressé à la Communauté de Communes une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 343.75€.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de constater l'extinction des créances faisant l'objet de cette demande.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Président et,

SAUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-05 : ECONOMIE - FONDS A89

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'il appartient à la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans de délibérer afin d'octroyer les aides A89 et ceux en application de la convention signée avec la Région Auvergne Rhône Alpes. Monsieur le Président présente les dossiers déposés et propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides comme indiqué cidessous :

C.C Chavanon Combrailles et Volcans					Attribution	
Nom Entreprise	Activité	Adresse	Descriptif sommaire du projet	Montant HT de l'assiette éligible retenue	Fonds A89	Aide Région/LEADER
Veronique Coiffure (Madame Mazet Véronique)	(Coitture	Rue de la clinique, 63620 GIAT	Installation d'une climatisation réversible.	3 513,60 €	702,72 € (20%)	Inéligible
Anne-Lise SOUCHAL	l'	Le bourg, 63470 SAUVAGNAT	Investissement pour microentreprise en service à la personne des prestation d'entretien d'espaces verts, de jardinage, d'aide aux courses et potentiellement petit bricolage et aide domestique (tracteur tondeuse, remorque, taille-haie, tondeuse, matériel complémentaire)	11 173,57 €	2234,71 € (20%)	Inéligible
Hugo Drouillard	Vente de bois de	11 rue Notre Dalme de la Paix, 63380 MONTEL- DE-GELAT	Acquisition d'un véhicule de plus grande capacité pour le développement de l'activité (bois de chauffage) freiné par la capacité du véhicule de livraison trop réduite.	15 000,00 €	3 000 € (20%)	Inéligible
	réparation 2	Ldt La Correde, 63230 SAINT-JACQUES- D'AMBUR	Modification du plan de financement car rejet dossier Région (paiement des opérations retenues avant dépôt du dossier). Il est proposé de passer le taux de participation du Fonds A89 de 10% à 20% pour compenser en partie la perte de la subvention région (initialement demande de 20%).	18 265,84 €		Inéligible après retour région (sollicité: 3 655,17 € (20%)
Pain et compagnie		Plade l'Eglise, 63380 MONTEL-DE-GELAT	Couple d'exploitants de la boulangerie du Montel-de-Gelat : projet d'investissement (acquisition d'un four et remplacement de l'ancien, acquisiton de mobiller et matériel professionnel pour ouverture d'un second point de vente à Saint-Avit).	66 085,00 €		10 000,00 € (20% région sur assiette éligible plaffonnée à 50 000,00 € HT)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

S APPROUVE la proposition du Président et,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-06: RESEAU DE CHALEUR – SCHEMA DIRECTEUR – CHOIX DU PRESTATAIRE

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans a porté en 2008 la maîtrise d'ouvrage d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse implanté sur la commune de Pontaumur. La gestion de ce réseau de chaleur a été déléguée sous la forme d'un contrat d'affermage signé le 30/09/2009 pour une durée de 12 ans.

En anticipation de la fin du contrat de DSP, la collectivité souhaite engager une étude de type schéma directeur du réseau de chaleur comprenant les missions suivantes :

- Réalisation d'un audit technique et financier de la DSP affermage et accompagnement pour la gestion de la fin du contrat avec le délégataire ;

- Actualisation de l'étude d'extension/densification du réseau de chaleur réalisée en 2011 et analyse de l'opportunité technique et financière de réaliser cette extension ;
- Assistance technique et administrative à la collectivité pour la mise en place d'une régie de distribution de chaleur, pour la passation des contrats de fourniture de combustible bois et de maintenance des installations techniques.

Une consultation a été lancée afin de confier à un bureau d'études spécialisé la réalisation d'un schéma directeur répondant au présent cahier des charges.

Monsieur le Président propose de retenir l'offre du cabinet INDIGGO pour un montant de 23 437.50 € HT.

Il propose au Conseil communautaire de déposer en parallèle les demandes de subventions pour cette prestation auprès notamment de l'ADEME.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Président et,

SAUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

2021-04-07: MOTION DE SOUTIEN – FERMETURE DU SERVICE COURRIER DE LA POSTE DE GIAT

Monsieur le Président indique que Monsieur le Maire de Giat l'a informé que le service courrier de la Poste de Giat est menacé de fermeture.

Déplorant une nouvelle annonce de fermeture d'un service public sur notre territoire, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'établir une motion de soutien à la commune de Giat afin de maintenir ce service.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

Entendu l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition du Président et,

Suppose APPORTE son soutien à la commune de Giat contre la fermeture du service courrier de la Poste de Giat et,

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.